

Halte aux arnaques financières !

Webinaire - 19 mars 2024





Bienvenue à ce webinaire

Intervenants

Henri Chaffiotte, *Directeur de la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France*

Claire Castanet, *Directrice des relations avec les épargnants et de leur protection, Autorités des marchés financiers*

Eric Pinon, *Président d'honneur, en charge de la Mission d'éducation financière, Association Française de la Gestion Financière*

Grégoire Vuarlot, *Directeur du Contrôle des pratiques commerciales, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution*

Missions AFG - AMF - ACPR



Association professionnelle, l'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs, agréés par l'AMF, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. L'AFG s'investit dans des missions au long cours, s'engage en faveur de l'éducation financière et soutient l'épargne longue pour permettre aux épargnants d'être acteurs de l'économie et de la relance.



Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

Missions AFG - AMF - ACPR



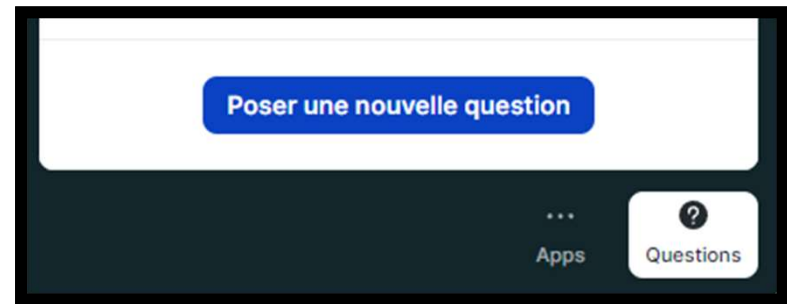
Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.



Assurance Banque Epargne Info-Service (ABE-IS) est une plateforme commune mise en place par la Banque de France, l'ACPR et l'AMF destinée à répondre aux questions du client du secteur assurantiel, bancaire et financier.

Les règles du webinaire

- Ensemble pour 1h00
- Posez vos questions au fil de l'eau en cliquant sur « Questions ? » en bas à droite de votre écran.
 - Vos questions seront vues uniquement par les intervenants
 - Nous y répondrons lors des 2 séquences dédiées
- Seuls les micros & caméras des intervenants sont actifs
- Si vous perdez la connexion, recliquez sur le lien pour accéder à nouveau au live



1. Les chiffres des arnaques financières

Témoignages recueillis

« Je pense avoir été victime d'une **escroquerie sur un compte de trading**. A la lecture d'un **article de presse** (Eve Gilles, Miss France dans l'émission de Yann Barthès) **vantant les mérites des opérations sur les cryptomonnaies**. »

« Suite à une **publicité internet**, j'ai investi auprès d'une **plateforme qui se présentait comme spécialiste des investissements en crypto monnaies**. J'ai voulu tester la procédure de retrait des sommes "gagnées". A ce moment là, un interlocuteur a pris les choses en main pour m'expliquer qu'il **fallait faire un versement de la moitié de la somme demandée pour récupérer mes gains**.»

J'ai été démarché par une pseudo société proposant des investissements dans des projets d'énergie renouvelable **au rendement annuel aussi alléchant que malhonnête** puisque cette société semble être une arnaque (**numéro de Siren et téléphone usurpés, fausses mentions légales du sites**). **Le professionnalisme déployé par cette société fantôme fait froid dans le dos**.



Les chiffres de l'arnaque aux placements financiers



- **15% des répondants** déclarent avoir déjà été victimes d'une escroquerie sur un placement financier (*Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement 2023*)
- **≈ 500 millions d'€/an** : préjudice global subi par les victimes d'escroqueries financières en France (*estimation par Le Parquet de Paris en 2021*)
- Montant du **préjudice moyen suite à une arnaque** (*déclaré auprès de l'AMF et de l'ACPR en 2023*) :
 - « **Crypto-monnaies** »/ **Forex** : ≈31 000 €
 - **Parkings** ≈ 56 000 €
 - **Usurpations** ≈ 35 000 €
 - **Livrets / Contrats en « Financement participatif »** ≈ 93 000 euros
 - **Crédits ou rachats de crédit** ≈ 13 000 euros
 - **Usurpations** : parmi les 1262 inscriptions réalisées sur sa liste « Crédits, Livrets, services de paiement ou contrats d'assurance », il y en a 53% avec usurpation d'identité d'une société dûment autorisée à commercialiser de tels produits en France ou dans un autre pays de l'Espace économique européen.

2. Comprendre les différents types d'arnaques



Les conseils de la CARMF

Si vous entendez au bout du fil...

- « Mandaté par la CARMF ou la CNAVPL / conseiller de la CARMF »
- « Rendez-vous obligatoire »
- « Faire un point sur la situation vis-à-vis de la CARMF »
- « Agréé par l'ORIAS »
- « Présentation des réformes »
- Si le numéro appelant commence par 06 ou 07

...il s'agit d'un démarchage commercial



Le vrai sujet de l'appel

- Vous vendre des produits financiers / des investissements / des assurances
- Si l'entreprise est enregistrée par l'ORIAS (assureur, intermédiaire en assurance ou conseiller en investissement financier), attention au **démarchage agressif qui est interdit.**



Méfiez-vous, il peut s'agir aussi d'une arnaque.

Comment faire le point sur votre retraite en toute sécurité

- Consultez votre estimation de retraite globale sur info-retraite.fr
- Une EIG (estimation indicative globale) vous est envoyée à vos 55 ans, 60 ans etc.
- Consultez votre situation de retraite sur eCARMF
- Consultez votre estimation de retraite CARMF sur votre appel de cotisations en janvier chaque année

Récapitulatif des droits et du montant de retraite					
Correspondant aux cotisations versées jusqu'au 31 décembre 2023					
Numéro d'affiliation					
Régimes de retraite	Cotisations versées ⁽¹⁾ depuis l'affiliation	2023	Points attribués ⁽¹⁾ depuis l'affiliation	2023	Total des points attribués
Base *					
Complémentaire					m
ASV					m
Total des cotisations versées					Total
Votre durée d'assurance au régime de base CARMF			trimestres d'assurance *		

(1) Régimes complémentaires. La régularisation du régime de base 2023 est prise en compte dans les cotisations versées depuis l'affiliation.
(2) Par vos cotisations annuelles intégralement réglées et éventuellement vos rachats. Les points et trimestres seront attribués définitivement après contrôle lors de la liquidation de votre retraite.
(3) Attention : valeur du point de retraite à 62 ans. Suite à l'application de la réforme de la retraite en temps choisi, un médecin qui reporte la liquidation de sa retraite bénéficiera d'une migration de ses retraites complémentaires et ASV de 1,25% par trimestre cotisé post 62 et de 0,75% par trimestre cotisé post 62 et 64 ans.
(4) Aux conditions en vigueur au 31 décembre 2023 pour une retraite à 65 ans liquidée à taux plein dans le régime de base et incluant un coefficient de migration de 15% dans les régimes complémentaires et ASV (voir ci-dessus), non comprise la migration familiale éventuelle de 10%. Les droits correspondant à vos cotisations futures s'ajoutent à ce montant sous réserve de ne pas avoir liquidé une retraite de base auprès d'un régime de vieillesse.
* Le nombre des points et des trimestres attribués à partir de 2023 et le total des versements effectués sont susceptibles d'être modifiés par suite de la régularisation des cotisations provisionnelles.

La CARMF n'appelle qu'avec des numéros en 01 et toutes les démarches sont gratuites.



Les alertes des associations des professionnels de la gestion d'actifs et de patrimoine & de l'AMF

Mission d'éducation préventive



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 mars 2021

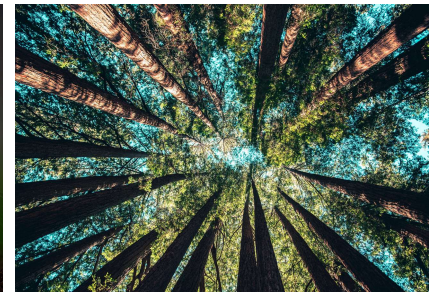
L'AMF, l'AFG, l'ASPIM, France Invest, l'Anacofi, la Cie CIF, la CNCGP et la CNCIF mettent en garde le public contre la recrudescence des usurpations de nom d'acteurs autorisés

L'Autorité des marchés financiers et les associations de professionnels du secteur de la gestion d'actifs et de patrimoine lancent un appel commun à la plus grande vigilance des épargnants face à l'utilisation frauduleuse, de plus en plus fréquente, du nom d'intermédiaires ou de produits financiers

3. Les schémas d'arnaques en cours & les thématiques récurrentes

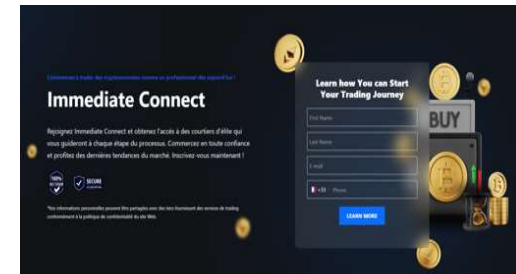
Thématiques récurrentes dans l'univers des placements financiers

- « Crypto-monnaies »
- Forex – CFD
- Faux placements verts dont parkings avec bornes de recharge
- Biens divers (vins, forêts, cheptels, diamants, etc.)



Schémas d'arnaques en cours dans l'univers des placements financiers

- **Offre frauduleuse d'investissement en Forex -CFD ou « crypto-monnaies »**
 - Article sur internet présenté comme une publication d'un grand quotidien national / fausse interview d'un célèbre animateur TV
 - Plateforme qui propose une offre de trading automatisé :
« la solution idéale pour ceux qui veulent s'enrichir rapidement »
« gagner un million en 12-15 semaines »
 - Formulaire en ligne pour collecter vos données personnelles / appel d'un faux conseiller financier
 - Inscription sur une plateforme de trading non autorisée (marchés de devises + crypto-actifs)
 - Perte des avoirs





Thématiques récurrentes dans l'univers bancaire et assurantiel

- Livrets d'épargne et financement participatif
- Crédits et rachats de crédit
- Fraudes téléphoniques au faux conseiller



Propositions frauduleuses de crédits, de livrets d'épargne, de services de paiement et d'assurances

- Livrets d'épargne et contrats en financement participatif (Ehpad, résidence étudiante, parking avec bornes de recharge, etc.)
- Crédits
- Rachats de crédit



Propositions frauduleuses de crédits, de livrets d'épargne, de services de paiement et d'assurances

- Fraudes au faux conseiller bancaire
- Avec l'essor des démarches en ligne, attention aux données personnelles !





Réponses à vos questions



4. Que font les autorités pour nous protéger?

Que font les autorités pour nous protéger ? (1/2)

- **Appel / formulaire de l'épargnant**
Signalement / offre non régulée
 - **Veille pub/ outils IA**



Analyse juridique



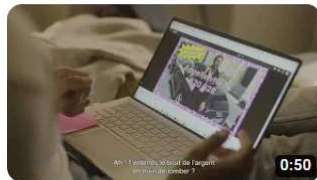
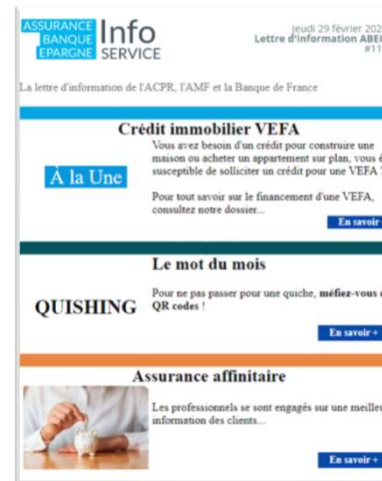
Inscription sur **listes noires**
Phase de **contradictoire**
Transmission au **Parquet**
Blocage de sites internet **par le juge**



Que font les autorités pour nous protéger ? (2/2)

Actions communes de prévention :

- => Radio
- => Site Internet – newsletters
- => Réseaux sociaux



Arnaques financières : protégez vos données personnelles !

2,1 M de vues • il y a 2 ans



Arnaques financières : ne divulguez jamais vos données bancaires !

93 k vues • il y a 2 ans



Arnaques financières : attention aux usurpations d'identité de vrais...

19 k vues • il y a 2 ans



Arnaques financières : les placements miracles n'existent pas !

763 k vues • il y a 2 ans

5. Comment se protéger des arnaques ?

Les bons réflexes pour éviter de tomber sur une arnaque (1/3)

- Vérifier :

- liste noire des sociétés et sites non autorisés

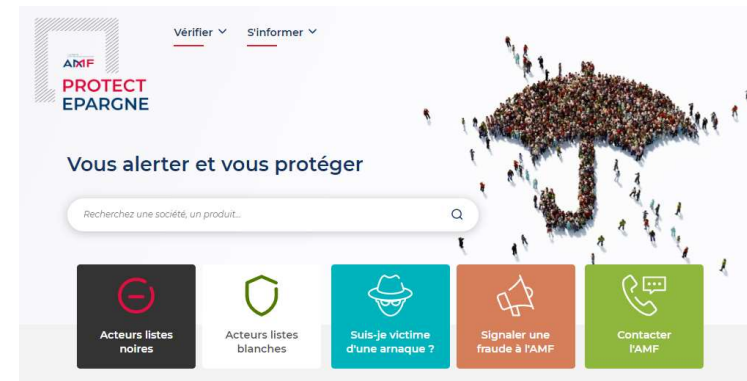
- www.abe-infoservice.fr

- www.protectepargne.amf-france.org

- Autodiagnostic + abonnement alertes

- liste blanche des acteurs autorisés

- www.protectepargne.amf-france.org



- Soyez vigilants :

- face à des **discours trop alléchants** mettant en avant la **défiscalisation**

- face à des offres présentant des **rendements élevés** minorant le **risque**

Attention, la martingale n'existe pas !

Les bons réflexes pour éviter de tomber sur une arnaque ^(2/3)

En cas de doute sur une offre, contactez par téléphone ou directement en ligne

- **ABEIS** : www.abe-infoservice.fr

34 14 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h



- **Epargne Info Service – investissements financiers** : www.amf-france.org

+33(0) 1 53 45 62 00 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Les bons réflexes pour éviter de tomber sur une arnaque (3/3)

Protégez vos données personnelles

- Sans elles, ils ne peuvent pas vous contacter et vous arnaquer
- Ne pas remplir les formulaires pour obtenir des informations sur un placement : c'est un piège
- Utiliser des mots de passe robustes et ne jamais les communiquer
- Votre banque ne vous demandera jamais de confirmer vos coordonnées bancaires : elle les a déjà !



Ne donnez pas suite à un contact dont vous n'êtes pas à l'origine

Victime d'une arnaque ?

Les chances de retrouver votre argent sont minces !

Indispensable : porter plainte

=> Police ou gendarmerie près de votre domicile

=> Fournir tous les documents, échanges que vous avez conservés pour faciliter l'enquête des autorités

Pour éviter que d'autres ne tombent dans le piège : **signaler le site frauduleux à l'AMF ou à l'ACPR en vue d'une possible inscription sur liste noire**





Réponses à vos questions



**Retrouvez le replay sur le site internet
de la CARMF : www.carmf.fr**

Merci de votre participation

Webinaire - 19 mars 2024

